



Politique d'investissement

① Préambule

La Caisse Desjardins des Patriotes a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. La caisse s'engage dans son milieu en soutenant des projets en complémentarité avec les organismes et institutions du milieu, sans se substituer à différents paliers de gouvernement.

La présente politique vise à informer les membres et partenaires de la caisse, de la nature de ses contributions dans le milieu. Elle permet au conseil d'administration de la caisse de guider l'attribution et la gestion des leviers financiers dont elle dispose, dont le Fonds d'aide au développement du milieu, les dons et les commandites.

② Raison d'être et objectifs

La politique s'inscrit dans la réalité d'affaires du Mouvement, en tenant compte des besoins spécifiques des membres et de la communauté, de la planification stratégique de la caisse et des orientations du Mouvement Desjardins.

Par son implication dans le développement de son milieu, la caisse souhaite véhiculer les valeurs du Mouvement Desjardins :

- L'argent au service du développement humain
- L'engagement personnel
- L'action démocratique
- L'intégrité et la rigueur dans l'entreprise coopérative
- La solidarité avec le milieu
- L'intercoopération

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Faire connaître le cadre d'engagement de la caisse dans son milieu.
- S'assurer que ses membres et la communauté ont les informations nécessaires à leur compréhension.
- Répondre aux besoins des membres et du milieu en appuyant des projets de développement structurants.
- Promouvoir la distinction coopérative et la participation démocratique des membres.
- Favoriser l'accès des membres par l'établissement des critères clairement définis.

③ Types de contribution

La caisse dispose de divers leviers pour enrichir la vie des personnes et des communautés. Elle peut compter sur des leviers financiers, mais également sur ses employés et son conseil d'administration pour favoriser la proximité avec les membres et la communauté.

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM)

Le FADM permet aux membres de la caisse de contribuer au développement durable des communautés. Cela se fait en complémentarité avec d'autres leviers financiers disponibles dans le milieu provenant notamment des organisations de développement local, territorial ou sectoriel.

Les investissements du FADM ont un effet de levier déterminant pour de nombreux projets. Il vise à soutenir des projets structurants qui répondent à des besoins communs.

Les projets structurants sont ceux :

- Qui rassemblent différents acteurs autour d'un objectif commun et qui présentent des impacts positifs à long terme au sein d'une communauté;

- Qui ont une valeur ajoutée significative pour les personnes et leurs milieux de vie, qui soutiennent la prise en charge de leur développement, de leur capacité d'agir.

COMMANDITES

Une commandite est une somme d'argent investie pour réaliser un partenariat d'affaires, une activité, un événement ou un projet en échange d'un bénéfice institutionnel ou commercial. La commandite vise à obtenir une visibilité et une réciprocité d'affaires, afin de rejoindre une clientèle ciblée. Comme il s'agit d'une opportunité d'affaires, chaque contribution s'accompagne d'un plan de mise en valeur définissant des objectifs initiaux, des moyens, un budget et un mode d'évaluation des bénéfices escomptés.

DONS

Les dons constituent une contribution, sous forme d'aide financière, de matériel ou de services, accordée à une organisation à but non lucratif (association, institution, coopérative ou organisme) qui favorise la réalisation d'une activité de développement de l'organisme et une reconnaissance publique de la caisse. Un don est une contribution qui sert directement la cause qui est associée à l'organisation.

BÉNÉVOLAT

La caisse peut occasionnellement offrir du temps et son expertise grâce à l'implication humaine du personnel et des administrateurs.

4 Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu

Le FADM est alimenté à la suite de la décision des membres à l'assemblée générale d'investir dans la communauté une partie des excédents réservés pour ristourne. Les membres réunis en assemblée générale doivent donc recevoir annuellement un rapport sur l'utilisation du FADM.

L'administration du FADM relève du comité coopération et engagement dans le milieu et du conseil d'administration de la caisse.

Le conseil d'administration de la caisse n'est pas tenu d'investir la totalité des sommes versées annuellement dans ce fonds. De plus, il ne peut engager le FADM qu'après avoir réservé les sommes nécessaires aux engagements que la caisse a contractés sur plus d'une année.

Un bilan de la distinction coopérative est livré annuellement aux membres lors de l'assemblée générale.

5 Priorités d'investissement

5.1 Identification des priorités d'investissement

La caisse travaille toujours dans l'intérêt de ses membres. Pour ce faire, elle s'est dotée de priorités d'investissement. Elles ont été déterminées sur la base d'une démarche de réflexion réalisée par les administrateurs. Cette réflexion a été appuyée par les résultats d'une analyse socio-économique et d'une consultation auprès des membres, des organismes et des partenaires du milieu.

Par la suite, les administrateurs ont défini le Plan d'engagement et de proximité pour 2021-2023 qui encadre la présente politique.

5.2 Priorités d'investissement

Chez Desjardins nous sommes toujours là pour faire briller la jeunesse. Conséquemment à la réflexion réalisée par les administrateurs, ils ont convenu de soutenir la jeunesse dans leurs projets.

Ils ont également souhaité soutenir les projets en lien avec les enjeux sociaux et économiques de leur communauté.

Priorités d'investissement FADM	Détails
L'éducation	<p>Nos membres ont indiqué que l'éducation était très importante pour eux. Tout ce qui concerne les jeunes retiendra notre attention.</p> <p>Appuyer les organismes œuvrant à la réussite éducative et à la persévérandce scolaire.</p> <p>Soutenir concrètement les étudiants dans leurs études par nos programmes adaptés.</p> <p>Favoriser les projets ayant un impact sur le niveau de scolarité et l'employabilité des jeunes.</p>
L'engagement social et humanitaire	<p>Il a été démontré dans l'étude socio-économique que l'accès à des logements abordables pour la clientèle vulnérable était déficient.</p> <p>Les organismes communautaires ont souligné que le financement était la principale problématique à laquelle ils font face.</p> <p>Favoriser les projets qui contribuent au mieux-être des individus ou de la collectivité.</p>
La santé et saines habitudes de vie	<p>Nos consultations et nos recherches démontrent la croissance et vieillissement de la population sur notre territoire.</p> <p>Les troubles de santé mentale sont en augmentation.</p> <p>L'activité physique est primordiale pour une vie saine.</p> <p>Contribuer à des projets offrant des soins de santé spécifiques.</p> <p>Favoriser les organismes œuvrant en santé mentale.</p> <p>Soutenir les projets qui visent à accroître la qualité de vie.</p>
Le développement économique, l'emploi et l'entrepreneuriat	<p>Favoriser l'attraction, l'innovation et l'expansion des entreprises.</p> <p>Encourager la création d'entreprise, aider la relève.</p> <p>Collaborer au développement d'organismes ou d'événements majeurs à vocation touristique et ayant des retombées pour le secteur.</p> <p>Soutenir l'immigration et l'intégration des nouveaux arrivants.</p>

⑥ Critères d'admissibilité et de sélection-FADM, dons et commandites

POUR TOUTES LES DEMANDES DE PARTENARIAT

Critères généraux d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> – Être un regroupement, un organisme, une association, une coopérative ou personne morale à but non lucratif. <ul style="list-style-type: none"> ○ Les individus et les entreprises privées sont admissibles uniquement dans le cadre de programmes spécifiques à la caisse tels que Je m'implique, les bourses d'études, le fonds d'entraide, le support aux entrepreneurs (microcrédit aux entreprises, CRÉAVENIR), etc. – Être membre de la Caisse depuis au moins 90 jours ou œuvrer sur le territoire de la caisse et être membre d'une caisse Desjardins. – Démontrer que les bénéficiaires du projet résident sur le territoire de la caisse et/ou que l'événement se déroule sur le territoire. – Démontrer que la provenance et le nombre de personnes participant au projet, ainsi que les retombées médiatiques, justifient une participation de la caisse. – Assurer que l'engagement contribue à renforcer le positionnement et l'image de la caisse. – S'inscrire dans les priorités d'investissement de la caisse. 						
Critères spécifiques de sélection ou d'analyse	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #cccccc;"> <th style="text-align: center; padding: 5px;">FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU</th> <th style="text-align: center; padding: 5px;">COMMANDITE</th> <th style="text-align: center; padding: 5px;">DON</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="349 663 780 1516" style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> – Démontrer comment le projet contribuera au mieux-être de la collectivité. – Être reconnu comme organisme de charité ou sans but lucratif et posséder une charte à cet effet. – Maintenir les frais d'administration de son organisme à des taux raisonnables de moins de 20 % de l'ensemble de ses dépenses pour une demande de 3 000 \$ et plus. – Transmettre, avec sa demande, une copie de son dernier rapport annuel et ses états financiers pour une demande de 3 000 \$ et plus. – S'assurer que ses activités reposent en grande partie sur le bénévolat. – Offrir à la caisse une certaine visibilité. </td><td data-bbox="780 663 1210 1516" style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> – Offrir à la caisse une visibilité importante ou des occasions d'affaires dans un rapport de réciprocité d'affaires. – Proposer un projet en conformité avec les objectifs de développement d'affaires de la caisse. – Accorder plusieurs possibilités d'exploitation de la commandite proposée. – Selon le montant demandé, proposer l'exclusivité pour une période raisonnable, dans le secteur des institutions financières ou dans les segments suivants : assurances, cartes de crédit et placements. – Contribuer à la croissance économique locale ou régionale. </td><td data-bbox="1210 663 1506 1516" style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> – Démontrer comment le projet contribuera au mieux-être de la collectivité. – Être reconnu comme organisme de charité ou sans but lucratif et posséder une charte à cet effet. – S'assurer que ses activités reposent en grande partie sur le bénévolat. </td></tr> </tbody> </table>	FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU	COMMANDITE	DON	<ul style="list-style-type: none"> – Démontrer comment le projet contribuera au mieux-être de la collectivité. – Être reconnu comme organisme de charité ou sans but lucratif et posséder une charte à cet effet. – Maintenir les frais d'administration de son organisme à des taux raisonnables de moins de 20 % de l'ensemble de ses dépenses pour une demande de 3 000 \$ et plus. – Transmettre, avec sa demande, une copie de son dernier rapport annuel et ses états financiers pour une demande de 3 000 \$ et plus. – S'assurer que ses activités reposent en grande partie sur le bénévolat. – Offrir à la caisse une certaine visibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> – Offrir à la caisse une visibilité importante ou des occasions d'affaires dans un rapport de réciprocité d'affaires. – Proposer un projet en conformité avec les objectifs de développement d'affaires de la caisse. – Accorder plusieurs possibilités d'exploitation de la commandite proposée. – Selon le montant demandé, proposer l'exclusivité pour une période raisonnable, dans le secteur des institutions financières ou dans les segments suivants : assurances, cartes de crédit et placements. – Contribuer à la croissance économique locale ou régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> – Démontrer comment le projet contribuera au mieux-être de la collectivité. – Être reconnu comme organisme de charité ou sans but lucratif et posséder une charte à cet effet. – S'assurer que ses activités reposent en grande partie sur le bénévolat.
FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU	COMMANDITE	DON					
<ul style="list-style-type: none"> – Démontrer comment le projet contribuera au mieux-être de la collectivité. – Être reconnu comme organisme de charité ou sans but lucratif et posséder une charte à cet effet. – Maintenir les frais d'administration de son organisme à des taux raisonnables de moins de 20 % de l'ensemble de ses dépenses pour une demande de 3 000 \$ et plus. – Transmettre, avec sa demande, une copie de son dernier rapport annuel et ses états financiers pour une demande de 3 000 \$ et plus. – S'assurer que ses activités reposent en grande partie sur le bénévolat. – Offrir à la caisse une certaine visibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> – Offrir à la caisse une visibilité importante ou des occasions d'affaires dans un rapport de réciprocité d'affaires. – Proposer un projet en conformité avec les objectifs de développement d'affaires de la caisse. – Accorder plusieurs possibilités d'exploitation de la commandite proposée. – Selon le montant demandé, proposer l'exclusivité pour une période raisonnable, dans le secteur des institutions financières ou dans les segments suivants : assurances, cartes de crédit et placements. – Contribuer à la croissance économique locale ou régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> – Démontrer comment le projet contribuera au mieux-être de la collectivité. – Être reconnu comme organisme de charité ou sans but lucratif et posséder une charte à cet effet. – S'assurer que ses activités reposent en grande partie sur le bénévolat. 					
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> – Les contributions ne peuvent pas soutenir les dépenses régulières (loyer, électricité, etc.) d'un organisme public ou d'un palier de gouvernement. – Les contributions ne doivent pas se substituer à des programmes gouvernementaux d'aide financière, mais peuvent constituer la part du milieu ou de mise de fonds que ces programmes requièrent. – Les projets qui visent à soutenir la production d'un produit. – La production de vidéos ou de films qui ne sont pas de nature coopérative. – Les voyages et excursions, projets scolaires et albums de finissants, à l'exception des écoles offrant les caisses scolaires et étudiantes. – Demande à caractère politique. – Les demandes présentées sous forme de lettre circulaire ou de coupon-réponse. – Les activités faisant la promotion de jeux de hasard. 						

- Les demandes reçues après que l'activité, l'événement ou le projet ait été réalisé.
- Les demandes provenant de grandes causes provinciales et soutenues par le Mouvement Desjardins, sauf si l'organisme a une division locale ou si l'activité a des retombées locales.
- Les organisations soutenues ne doivent pas agir à l'encontre des valeurs du Mouvement Desjardins.
- Les demandes visant à rembourser une dette ou visant l'accumulation de sommes dans une réserve.
- Les organisations ayant déjà fait l'objet d'une fraude ou dont les agissements pourraient porter atteinte à la réputation de la caisse.

Aucune sollicitation ne sera acceptée dans les centres de services de la caisse et seul l'affichage de publicité pour des activités, événements ou projets supportés par la caisse ou Desjardins sera autorisé.

7 Programme pour des projets individuels « Je m'implique »

La caisse souhaite ajouter un volet pour les projets individuels à sa politique de commandites et dons et du FADM.

Chaque année, les personnes intéressées à soumettre une candidature doivent répondre aux critères suivants.

- Soumettre une demande à l'aide du formulaire prévu à cet effet.
- Être membre de la caisse depuis au moins 90 jours.
- Participer à une activité de financement au profit d'une cause ;
ou participer à un stage coopératif, un projet culturel, un voyage éducatif ou une mission à l'étranger **ou**
- Participer à un projet sportif, à l'exception des frais d'inscription pour une activité sportive.
- Présenter en quelques lignes en quoi le montant remis par la caisse l'aidera dans son projet.
- Faire parvenir une seule demande par année.

Selon le nombre de projets soumis, au maximum 50 prix de 150 \$ seront attribués au cours d'une année. La Caisse se donne le droit de restreindre à quatre le nombre de prix lorsqu'il s'agit d'un même projet. Une réponse écrite confirmant la décision de la caisse est

acheminée à tous les demandeurs au plus tard 30 jours après la réception de la demande.

Les sommes octroyées sont versées au compte du demandeur.

8 Procédure de dépôt de projet et d'analyse

La caisse requiert du demandeur des informations qui varieront suivant l'importance de la demande formulée.

Toute demande incomplète ne sera pas analysée et sera retournée au demandeur pour correction. Elle devra être déposée à nouveau et sera traitée uniquement lorsque tous les documents requis auront été reçus.

8.1. Fonds d'aide au développement du milieu

Pour faciliter et accélérer le traitement des demandes, le formulaire de demande de commandites et dons, disponible sur le site Internet de la caisse, doit être utilisé pour soumettre une demande.

Le dépôt des demandes se fait aux dates suivantes : **le 1^{er} février, le 1^{er} mai, le 1^{er} septembre, le 1^{er} novembre** de chaque année.

Un accusé de réception est transmis au demandeur sur réception de la demande.

Après analyse et recommandation du comité de coopération et d'engagement dans le milieu, le conseil d'administration entérinera les recommandations. Par la suite, les demandeurs seront informés de l'aide accordée par la caisse.

Une décision peut prendre jusqu'à 30 jours avant d'être rendue.

8.2 Dons et commandites

Pour faciliter et accélérer le traitement des demandes, le formulaire de demande de commandites et dons, disponible sur le site Internet de la caisse, doit être utilisé pour soumettre une demande.

Le dépôt des demandes se fait aux dates suivantes : **le 1^{er} février, le 1^{er} mai, le 1^{er} septembre, le 1^{er} novembre** de chaque année.

Après analyse, les demandeurs seront informés de l'aide accordée par la caisse.

Une décision peut prendre jusqu'à 30 jours avant d'être rendue.

La personne responsable des dossiers est

helene.larouche@desjardins.com

Hélène Larouche
Conseillère en vie associative
Caisse Desjardins des Patriotes
Centre de services Sainte-Julie
933A, boul. Armand-Frappier
Sainte-Julie (Québec) J3E 2N2

8.3 Modalités des engagements

Considérant les besoins grandissants au sein du milieu, le fait qu'une demande soit acceptée une fois n'entraîne pas nécessairement qu'elle soit reconduite l'année suivante. Toute demande de renouvellement doit faire l'objet d'une nouvelle analyse. De plus, même si le demandeur répond à tous les critères énumérés précédemment, il n'est pas garanti qu'il reçoive une réponse positive.

Un protocole d'entente peut être exigé pour les demandes dont le montant est supérieur à 5 000 \$ ou pour une entente de plus d'un an.

8.4 Code de déontologie

Toute personne appelée pour et au nom de la caisse à poser un geste dans le cadre de la politique est liée par le Code de déontologie de Desjardins, notamment en ce qui a trait à la confidentialité et à la gestion des conflits d'intérêts.

9 Engagement des bénéficiaires

La relation qui est créée par l'octroi de l'aide s'inspire de celle de la caisse dans le cadre de ses opérations commerciales. Elle peut exiger que l'organisme s'engage par écrit, dans une convention de partenariat signée par les deux parties, à respecter les obligations contenues dans la politique et dans la demande d'aide formulée ainsi que celles qui pourraient être demandées par la caisse, suivant le cas.

9.1 Respect

La caisse et l'organisme s'engagent dans le plus grand respect des missions de chacune des parties.

9.2 Transparence

La caisse et l'organisme s'engagent à faire preuve de la plus grande transparence dans le cadre de l'aide octroyée. L'organisme s'engage notamment à faire part de tout changement qui serait susceptible de modifier le support de la caisse consenti sur la base de la demande initiale.

9.3 Faire affaire avec la caisse

L'organisme s'engage à favoriser le développement de ses propres affaires avec la caisse. Il encouragera ses membres à faire affaires avec la caisse ou, plus généralement, avec des entités faisant partie du Mouvement Desjardins.

9.4 Engagement et rapport à la caisse

Les personnes ou organismes qui reçoivent des montants doivent démontrer qu'elles s'engagent à utiliser toutes les ressources qui sont mises à leur

disposition. Toute aide est conditionnelle à l'engagement et à l'investissement des personnes ou organismes qui s'adressent à la caisse.

9.5 Visibilité

Les commandites et les contributions octroyées à partir du Fonds d'aide au développement du milieu doivent inclure un plan de visibilité détaillé permettant de promouvoir l'engagement de la caisse dans son milieu. La caisse peut également demander que des administrateurs ou des employés soient présents lors de l'événement ou de l'annonce du projet.

Les partenaires bénéficiant d'une implication financière de la caisse sur plusieurs années doivent être en mesure de présenter un compte rendu annuel, afin de s'assurer que la caisse continue de bénéficier d'un niveau de visibilité adéquat et que tous les termes de l'entente sont respectés.

Le demandeur s'engage à respecter les règles d'utilisation de tout matériel comprenant l'identification ou la signature (logo) « Caisse Desjardins des Patriotes » dans un délai permettant toute modification jusqu'à l'entièrre satisfaction de la caisse.

L'organisme doit aussi s'assurer de pouvoir fournir des photos représentant l'événement, le projet ou les participants, afin d'en rendre compte dans le rapport annuel de la caisse.

9.6 Bilan des activités et reddition de comptes

Dans un objectif de reddition de comptes et d'amélioration continue, l'organisme s'engage à remettre à la caisse un bilan présentant une analyse du projet et de son impact sur les membres et la communauté en complétant le formulaire prévu à cet effet.

EXEMPLES DE VISIBILITÉ

Visibilité sur les lieux	Outils de communication imprimés	Opportunités d'interactions
<input type="checkbox"/> Affiche <input type="checkbox"/> Signalisation <input type="checkbox"/> Arche <input type="checkbox"/> Drapeau <input type="checkbox"/> Oriflamme <input type="checkbox"/> Parapost <input type="checkbox"/> Affichette <input type="checkbox"/> Bannière <input type="checkbox"/> Parasol <input type="checkbox"/> Chaise <input type="checkbox"/> Fauteuil <input type="checkbox"/> Sol <input type="checkbox"/> Marche <input type="checkbox"/> Tapis <input type="checkbox"/> Nappe	<input type="checkbox"/> Logo dans le programme <input type="checkbox"/> Publicité dans le programme – format <input type="checkbox"/> Centre de table <input type="checkbox"/> Papeterie, pochette <input type="checkbox"/> Logo sur bulletin d'inscription <input type="checkbox"/> Logo sur calendrier <input type="checkbox"/> Insertion logo sur carte <input type="checkbox"/> Carton d'invitation <input type="checkbox"/> Logo dans le guide média officiel <input type="checkbox"/> Logo sur billets <input type="checkbox"/> Logo sur plan du site	<input type="checkbox"/> Vêtements <input type="checkbox"/> Borne interactive <input type="checkbox"/> Structure 10 x 10 <input type="checkbox"/> Structure 20 x 20 <input type="checkbox"/> Grande structure avec affichage <input type="checkbox"/> Logo sur encarts <input type="checkbox"/> Logo sur cartes/circulaires <input type="checkbox"/> Boîte de tirage <input type="checkbox"/> Possibilité de remettre objet promotionnel

Visibilité électronique sur les lieux	Relations publiques	Campagnes média de l'événement avec mention
<input type="checkbox"/> Projection logo sur écran géant <input type="checkbox"/> Message vidéo de Desjardins (30 secondes)	<input type="checkbox"/> Allocution cérémonie <input type="checkbox"/> Conférence de presse avec mention – personnes exposées dans la salle	<input type="checkbox"/> Affichage <input type="checkbox"/> Internet
<input type="checkbox"/> Message sur écran numérique <input type="checkbox"/> Mention vidéo de Desjardins <input type="checkbox"/> Tableau vidéo central	<input type="checkbox"/> Page éditoriale – Mot du président – nombre d'impressions <input type="checkbox"/> Présidence d'honneur <input type="checkbox"/> Mention de Desjardins dans le rapport annuel – nombre d'impressions	<input type="checkbox"/> Hebdos <input type="checkbox"/> Médias sociaux <input type="checkbox"/> Radio
<input type="checkbox"/> Panneaux lumineux statiques	<input type="checkbox"/> Présentation et remise de prix <input type="checkbox"/> Billets de courtoisie-tables	<input type="checkbox"/> Télévision <input type="checkbox"/> Quotidiens

EXEMPLES DE VISIBILITÉ

Outils de communication Web		
Facebook – Impressions totales	Twitter – Impressions totales	YouTube – Impressions totales
<input type="checkbox"/> Mention texte <input type="checkbox"/> Logo dans un post <input type="checkbox"/> Vidéo de Desjardins <input type="checkbox"/> Logo dans une vidéo de l'événement <input type="checkbox"/> Publicité vidéo de type pre-roll (diffusée avant le contenu)	<input type="checkbox"/> Mention texte <input type="checkbox"/> Logo dans un post <input type="checkbox"/> Vidéo de Desjardins <input type="checkbox"/> Logo dans une vidéo de l'événement	<input type="checkbox"/> Mention texte <input type="checkbox"/> Logo dans un post <input type="checkbox"/> Vidéo de Desjardins <input type="checkbox"/> Logo dans une vidéo de l'événement <input type="checkbox"/> Publicité vidéo de type pre-roll (diffusée avant le contenu)
<input type="checkbox"/> Bannière – Impressions totales <input type="checkbox"/> Gratte-ciel <input type="checkbox"/> Îlot – Impressions totales <input type="checkbox"/> Pre-roll – Impressions totales <input type="checkbox"/> Logo sur site de l'événement (impressions totales) <input type="checkbox"/> Application mobile	<input type="checkbox"/> Publication Instagram – Impressions totales <input type="checkbox"/> Infolettre – logo <input type="checkbox"/> Infolettre – mention <input type="checkbox"/> Message de Desjardins dans l'infolettre du partenaire	

Caisse Desjardins des Patriotes

450 655-9041



desjardins.com/caissedespatriotes



@caissedespatriotes

La caisse s'engage à réviser cette politique au besoin.

Dernière mise à jour le 5 décembre 2023 par résolution du conseil d'administration.